

Les annonces légales

L'Angérien Libre

Jeudi 20 octobre 2022

23



Dénomination : SCI ADAMBRE.

Capital social : 100 euros.
Siège social : 109, rue de la Bassée CAZELLE,
46130 SAINT-MICHEL-LE-LOUBELOU.
904399395 RCS de Canors.

Aux termes de l'AGE en date du 30 septembre 2022, les associés ont décidé de transférer le siège social à 83, Rue des Fiefs, 17600 La Guie.
Objet : L'acquisition, par voie d'achat, d'apport ou autrement, la détention, l'administration, la restauration et/ou la construction de tous immeubles bâtis et/ou non bâtis, leur mise à disposition au bénéfice de tout ou partie des associés et/ou leur mise en location, durée : 99 ans.
Rédaction du RCS de Canors et immatriculation au RCS La Rochelle.

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 15 octobre 2022 à Nioul Les Sables.

Dénomination : LANDS.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 60 Route de la Croix, 17100 SAINT VAIZE.

Objet : acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la constitution, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question(s).
Durée de la société : 99 années(s).
Capital social fixe (montant minimum) : 200 euros.
Montant des apports en numéraire : 200 euros.
Cession de parts et agrément : Toutes les cessions de parts, quel que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Gérant : Monsieur LANDRAS Eric, demeurant 3 Chemin de Pampin, 17810 NIEUL LES SABLES
Gérant : Madame RULLIER Marina, demeurant 60 Route de la Croix, 17100 SAINT VAIZE
La société sera immatriculée au RCS SAINTES.

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : ADR.
Forme : SC
Capital social : 56000 euros.
Siège social :
08430 SINGLY
5110967322 RCS de Sedan.

Aux termes de l'AGE en date du 18 octobre 2022, les associés ont décidé à compter du 15 juin 2022, de transférer le siège social à Anglé 57 bd de la Mer et 01 Rue Albert IER, 17340 Chateillon Plage.

Objet : La constitution la gestion, l'exploitation et la mise en valeur de tout élément de patrimoine immobilier l'acquisition de tous immeubles bâtis ou non bâtis tant en France qu'à l'étranger, leur exploitation et leur mise en valeur de toute manière jugée convenable, la gestion, l'exploitation ou autrement et par tous moyens découlant ou autrement, leur entretien, leur amélioration ou leur transformation.
Durée : 99 ans.
Objet 4 des statuts modifié
Rédaction du RCS de Sedan et immatriculation au RCS de La Rochelle.

TRANSVERSALE

Société civile
Au capital de 1.000 Euros
Siège social : 20 rue des hirondelles
17290 LE THOU
RCS La Rochelle 852 196 534

AVIS DE MODIFICATION

Par AGE du 10/10/22, il a été décidé de transférer le siège social de la Société au 64 route de Cromlech 44600 SAINT NAZAIRE à compter du 10/10/22 et de modifier l'article 4 des statuts comme suit :
ANCIENNE MENTION : 20 rue des hirondelles 17290 LE THOU
NOUVELLE MENTION : 64 Route de Cromlech 44600 SAINT NAZAIRE
En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de LA ROCHELLE sous le numéro 852 196 534 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de SAINT NAZAIRE.
Mention sera faite au RCS de SAINT NAZAIRE.
Pour avis : Le gérant

COMMUNE DE BRIZAMBOURG

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CONCERNANT LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET LA REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Par arrêté municipal du 11 octobre 2022, Monsieur Le Maire de Brizambourg a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique concernant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Brizambourg.
Au terme de l'enquête, cette procédure sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal de Brizambourg.
Le projet de modification n°1 Plan Local d'Urbanisme comporte une évaluation environnementale.
Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné Monsieur THIERY en qualité de commissaire enquêteur.
L'enquête se déroulera à la Mairie de Brizambourg du 8 novembre 2022 à partir de 15h00 au 9 décembre 2022 à 12h00, aux jours et heures d'ouverture habituels, le lundi de 9h à 12h00, le mardi de 15h à 18h30, le jeudi de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h00.
Le commissaire-enquêteur recevra à la Mairie de Brizambourg :

- Le mardi 8 novembre 2022 de 15h00 à 18h00
 - Le vendredi 9 décembre 2022 de 9h00 à 12h00
- Pendant la durée de l'enquête, toute personne peut consulter le dossier d'enquête en format papier en Mairie et le télécharger sur le site internet de la commune : <https://www.brizambourg.fr/>. Le dossier d'enquête sera également consultable sur un poste informatique à la Mairie de Brizambourg aux jours et heures d'ouverture habituels.
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'auteur ou compléter des la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Pendant la durée de l'enquête, les observations sur la modification du Plan Local d'Urbanisme, pourront être consignées sur un registre d'enquête déposé en Mairie de Brizambourg. Elles peuvent également être adressées au commissaire enquêteur à l'adresse de Brizambourg. Elles peuvent également être adressées au commissaire enquêteur à l'adresse de Brizambourg (secrataria@brizambourg.fr). Des informations concernant ce projet, peuvent être demandées à Monsieur Le maire de Brizambourg. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la Mairie de Brizambourg aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur <https://www.brizambourg.fr/>, pendant une période d'un an à compter de sa réception en Mairie de Brizambourg.

Le Maire, Didier COSSSET

SCP d'Avocats ROUDET BOISSEAU LEROY DEVAINE BOURDEAU MOLLE
87, avenue Gambetta à SAINTES - Tél. 05.18.10.50.01 - www/rb-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Palais de Justice de SAINTES, Square Foch

le Vendredi 9 Décembre 2022 à 9 h 30

EN UN SEUL LOT
Sur la Commune de VILLARS EN PONTS (17260)
5 rue Saint-Léger

Un ensemble immobilier comprenant :
- **Première maison** (surf hab : 454,89m²) : Au rez-de-chaussée : entrée, salon, séjour, dégagement, 2 toilettes, bureau, salle à manger, SAS, cuisine, arrière cuisine, vestibule chauffé, salle de jeux, salle de réception, salle d'eau, Premier étage : palier, SAS, dressing, 6 chambres, 2 salles d'eau, salle de bains, toilettes. Deuxième étage : combles. Cave.
(occupé par l'un des gérants mais titulaire d'aucun bail et classe énergétique : F)
- **Deuxième maison** ancienne et vétuste
- **Troisième maison** ancienne et vétuste
Piscine, avec club house, local technique pour la piscine, hangar, garage, jardin, cour avec fontaine.
Le tout cadastré section AK n°74 pour 55a 70ca ; AK n°75, 5 rue Saint Léger, pour 1ha 20a 72ca et AK n°76 pour 89a 27ca.

SUR LA MISE A PRIX : 200.000,00 € avec possibilité de baisse du quart à défaut d'enchère sur la première mise à prix proposée.

outre les charges, clauses et conditions prévues au cahier des conditions de vente déposé par la SCP ROUDET-BOISSEAU-LEROY-DEVAINE-BOURDEAU-MOLLE au greffe du Tribunal Judiciaire de SAINTES (04/22/00024), ou il pourra y être consulté par toute personne intéressée. Les enchères devront être exclusivement portées par un avocat inscrit au barreau du Tribunal de SAINTES.
Visite prévue par un membre de la SELARL MORIN-RENNARD (ST JEAN D'Y) sur les lieux, Le Jeudi 17 Novembre 2022 à 14h30



Société coopérative agricole à capital variable
Bel Air - Route de Véron - 17400 SAINT JEAN D'ANGELY
D 171 382 256 RCS SAINTES
Agréement n°10.593

Les Associés Coopérateurs sont priés de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de leur Coopérative, qui aura lieu le jeudi 17 Novembre 2022 à 18 heures, au siège social de la Coopérative.
Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint, une deuxième Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le vendredi 2 décembre 2022 à 8 heures 30 à l'Espace Ercau à La Rochelle, sous réserve bien entendu des dispositions sanitaires en vigueur définies par le loueur de la salle.
Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Ordinaire
- Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée.
- Présentation des comptes annuels et consolidés.
- Lecture et rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés.
- Approbation des comptes et du bilan arrêté au 30 Juin 2022.
- Quitus aux Administrateurs.
- Attection aux résultats de l'exercice.
- Mise à jour du capital social.
- Renouvellement du tiers sortant des administrateurs.
- Budget formation des administrateurs.
- Attribution globale pour le temps passé à l'administration de la coopérative
- Approbation des conventions passées entre la coopérative et ses administrateurs.
- Variation du capital social et résolutions.
- Répartition des ristournes.
- Questions Diverses.

Afin de faciliter l'exécution du vote, nous vous demandons, si vous souhaitez faire acte de candidature pour un mandat administrateur, de nous faire parvenir celle-ci pour le 08 novembre 2022 au siège de la coopérative en recommandé avec accusé de réception.
Tout associé coopérateur a la faculté à partir du 15ème jour précédant cette Assemblée, de prendre connaissance au siège de la Coopérative des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, des comptes annuels et consolidés avec les annexes, du rapport sur la gestion du groupe, du texte des résolutions proposées, le document sur les écarts de prix et les écarts constatés entre le prix versé pour les apports et le jeu des indicateurs et le projet des statuts.

« Votre Coopérative demain... et si nous y réfléchissons ensemble »
La COVID, la sécheresse, les prix des céréales... vastes sujets d'actualité ! De tout cela, il en est ressorti, pour la deuxième partie d'Assemblée Générale, l'envie d'échanger et de réfléchir ensemble, administrateurs et associés coopérateurs... avec le soutien de Claude Mauniquet.
Le Président
Jean Yves MOLZANT

Commune de TERNANT

Modification Simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération du 12 octobre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TERNANT a décidé d'aprouver la Modification Simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme afin de compléter l'annexe matérielle liée à la présence d'un Espace Boisés Classés «sentier de l'Eglise» sur les parcelles cadastrées section A44 et A53 alors que le Plan Local d'Urbanisme classe ce secteur en zone Ua, dessins à la construction. La délibération dont il s'agit est consultable en mairie.



LANGERIEN LIBRE

Fondé en 1944
RÉCROT LES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LEGALES
POUR L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT

N° CPPAP 1222035700 - ISSN : 1148-5035
Dépôt légal à parution

Par arrêté Préfectoral notre journal est habilité à publier les annonces judiciaires et légales.
Directeur de la publication : Vincent DAVID
Société éditrice : Imprimerie BRISSON sarl
99 ans - Capital : 38.264,70 €
29 avenue du Général Leclerc - B.P 70019 - 17412 SAINT-JEAN-D'ANGELY Cedex.
Tél. 05 46 32 02 24 - contact@langerienlibre.fr
HORAIRES : Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00. Fermé le samedi.
ABONNEMENTS : 1 an - 63 € - 6 mois : 34 € - C.C.P. Bordeaux 300.95 F
Impression : S'APES0 - An. 49, quai de Brazza 33100 Bordeaux

Ce journal a été imprimé sur du papier produit en Allemagne, 65% de fibres recyclées.
Emission de GES 140 gr eq Co² par exemplaire (données 2021)



100% DE FIBRE RECYCLÉE

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique

Dénomination : UN VOYAGE A DAMAS.

Forme : Société par actions simplifiée.
Siège social : 15 quai de Marans, 17000 La Rochelle.
Objet : Exploitation de tous fonds de commerce de restaurant, brasserie, salon de thé, traiteur, snacking.
Durée de la société : 99 années(s)
Capital social fixe (montant minimum) : 1000 euros
Cession d'actions et agrément : Toute cession est soumise à peine de nullité à l'agrément préalable de la société.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :
Président : Madame Ala, AL ZUBI, née ALUMSRI, 16 avenue de Paris 17000 La Rochelle.
La société sera immatriculée au RCS La Rochelle.

AVIS DE PUBLICITE

L'assemblée des associés a décidé en date du 30.06.2022 de transférer le siège social, Le Foc Pinel à HONGUEMARE GUENOUVILLE (27310) au 81 avenue Aliott d'Aquiline, ROYAN (17200), de la société ci-après caractérisée :

Dénomination : D.C.M
Forme : Société civile
Capital social : 1.302.680 euros
Siège social : 81 avenue Aliott d'Aquiline, ROYAN (17200)
Objet : La souscription, l'acquisition, la gestion de toutes actions, obligations, parts sociales ou droits sociaux dans toutes entreprises individuelles, commerciales, civiles, mobilières ou immobilières, franchises ou étrangères, cotées ou non cotées ou inscrites au hors cotées.
Durée : 99 ans
Gérant : Monsieur Claude NORE demeurant 81 avenue Aliott d'Aquiline, ROYAN (17200)
En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de BERNAY sous le numéro 444 754 212 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de SAINTES.
L'article 5 « Siège social » des statuts a été modifiés en conséquence.
Pour avis :

AVIS DE PUBLICITE

L'assemblée des associés a décidé en date du 30.06.2022 de transférer le siège social, Le Foc Pinel à HONGUEMARE GUENOUVILLE (27310), au 81 avenue Aliott d'Aquiline, ROYAN (17200), de la société ci-après caractérisée :

Dénomination : SCI 2 RUE CAUCHOISE
Forme : Société civile immobilière
Capital social : 182.000 euros
Siège social : 81 avenue Aliott d'Aquiline, ROYAN (17200)
Objet : La souscription, l'acquisition, la gestion de toutes actions, obligations, parts sociales ou droits sociaux dans toutes entreprises individuelles, commerciales, civiles, mobilières ou immobilières, franchises ou étrangères, cotées ou non cotées ou inscrites au hors cotées.
Durée : 99 ans
Gérance : Monsieur Claude NORE et Madame Denise NORE demeurant ensemble au 24 Allée de la Briqueterie-76530 GRAND COURONNE
En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de BERNAY sous le numéro 478 439 912 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de SAINTES.
L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifiés en conséquence.
Pour avis :

AVIS DE DEPOT DE TESTAMENT

Par testament olographe en date du 1er février 2016,

Monsieur Michel Paul Marcel JARIN, retraité, divorcé de Madame MAURICIE ALBERT demeurant à LES TOUCHES DE PERIGNY (17160) 8 Lielud Le Fier, ne à LOUBILLE (79110) le 19 novembre 1953
Décédé à LES TOUCHES DE PERIGNY (17160) le 26 juillet 2022
A institué des légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Anne ETEVENARD, Notaire à MATHA (17160), suivant procès-verbal en date du 7 octobre 2022, dont une copie authentique a été adressée au Tribunal Judiciaire de SAINTES.
Les oppositions sont à former en l'étude de Maître Anne ETEVENARD, Notaire à MATHA.